

GE_GERICHTE A/470/2006 vom 20. Juni 2006

GE Cour de justice, 2006-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_470_2006

FR: GE_GERICHTE A/470/2006 du 20 juin 2006

IT: GE_GERICHTE A/470/2006 del 20 giugno 2006

Erwägungen

E. 4

En l'espèce, à défaut d'attribution spéciale au Tribunal administratif, la compétence pour connaître d'une telle amende revient au Tribunal de police (art. 28 LOJ). En conséquence, même si cette autorité n'est pas une autorité administrative, la présente cause lui sera transmise d'office pour raison de compétence, en application de l'article 64 alinéa 2 LPA. En effet, M. D_____ ne saurait subir un préjudice du fait de la notification irrégulière de la décision querellée, alors qu'il a agi en temps utile mais auprès d'une autorité incompétente, se fiant simplement à la voie de recours qui lui avait été indiquée à tort (art. 46, 47, 64 al. 2 LPA).

E. 5

Un émolument de CHF 500.- sera mis à la charge du service (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.